

05/09

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2018

Présents :

Richard BALME, Catherine BLANC, Simon CORDONNIER, Grégoire ETRILLARD (arrivée à 8h45), Mathieu FERRY, Béatrice GILLE (départ à 10h03), Amine HAFIDI, François HEILBRONN (départ à 09h45), Marc LAZAR (départ à 10h07), Jeanne LAZARUS, Emmanuel LAZEGA, Adèle LEPOUTRE, Vincent MARTIGNY, Florence MEAUX (départ à 10h29), Nicolas METZGER, Anton MUKHAMEDOV, François HOULLIER (départ à 10h45), Vincent MORANDI, Elvire POMEAU, Karoline POSTEL-VINAY, Marie RASSAT, Marion STERN, Raphaël ZAOUATI.

Absents ou excusés

Olivier DUHAMEL, Manuelle FRANCK (procuration à François HOULLIER), Samuel KHALIFA, Romaric LAZERGES, Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Nicolas METZGER), Arthur MOINET (procuration à Marion STERN), Arnaud ROBINET, François-Joseph RUGGIU, Maguelone VIVES (procuration à Marion STERN).

Assistaient à la séance :

Charline AVENEL	secrétaire générale
Pauline BENSOUSSAN	directrice du campus de Paris du Collège universitaire
Bénédicte DURAND	doyenne du Collège universitaire
Pierre FRANÇOIS	directeur de l'École doctorale
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargée de mission
Anne LESEGRETAIN	directrice de Sciences Po Carrières
Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Vanessa SCHERRER	directrice des Affaires Internationales
Astrid TENIERE	responsable pédagogique au Collège universitaire
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Point global sur l'acte II du Collège universitaire	2
II. Point d'information relatif à l'École doctorale	10
III. Point d'information sur les dispositifs et chartes relatifs à la déontologie	18
IV. Présentation d'information sur les dispositifs et chartes relatifs à la déontologie	19
V. Adoption des procès-verbaux du 24 avril 2018 et du 22 mai 2018	23
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	23

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2018**

La séance est ouverte à 8 h 30 par Nicolas METZGER.

Nicolas METZGER

Bonjour à toutes et tous, je suis très heureux de vous retrouver ce matin. L'ordre du jour comporte les points suivants : 1. Un point de situation sur l'acte II du Collège universitaire ; 2. Un point d'information relatif à l'École doctorale ; 3. Un point d'information sur les dispositifs et chartes relatifs à la déontologie ; 4. Notre traditionnelle présentation de l'enquête jeunes diplômés 2016 ; 5. Enfin, nous procéderons à l'adoption des procès-verbaux des séances précédentes et 6. nous aborderons éventuellement à quelques questions diverses. La séance étant assez dense, je demanderai à l'ensemble des interlocuteurs, élus ou administration, de bien veiller à maîtriser leur temps de parole. Avant de débiter, je souhaiterais passer la parole à Madame GILLE qui me l'a demandée.

Béatrice GILLE

Merci, Monsieur le Président. Je souhaitais simplement informer le conseil qu'après avoir été nommée, au milieu du mois de février, rectrice de la région académique Occitanie et rectrice de l'académie de Montpellier, il m'est extrêmement difficile de poursuivre le Conseil de l'Institut. Je vais, par conséquent, être amenée à vous quitter. J'en suis vraiment désolée parce que j'y trouvais beaucoup d'intérêt. Mais je serais bien en peine d'être suffisamment assidue. C'est pour cette raison que je préfère vous quitter en vous exprimant tout le plaisir que j'ai eu à participer au Conseil de l'Institut.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Madame GILLE. Nous vous félicitons chaleureusement pour cette promotion et nous vous remercions également pour la sagesse de votre décision et pour le travail que vous avez accompli à nos côtés pendant ces deux années. Nous vous souhaitons, Madame GILLE, beaucoup de succès dans vos futures missions. Nous procéderons, par conséquent, à votre remplacement lors de notre prochain conseil.

Frédéric MION

J'ajoute mes mots aux vôtres, Monsieur le Président, pour dire à Madame GILLE combien nos vœux l'accompagnent dans cette nouvelle mission ainsi que pour lui exprimer notre très grande gratitude pour la manière dont elle a contribué à nos travaux et l'attention qu'elle a prêtée, en tant que rectrice de Créteil, à l'ensemble des dispositifs que nous cherchons à déployer en lien avec l'Éducation nationale. Nous aurons à cœur de poursuivre ce dialogue.

Nicolas METZGER

Je profite également de cette annonce pour rappeler que Florent BONAVENTURE a également quitté le Conseil puisqu'il deviendra, très prochainement, Directeur de la communication et du numérique de Campus France. Il est désormais définitivement remplacé par son suppléant, Simon CORDONNIER, que nous accueillons chaleureusement aujourd'hui. Évidemment, nous souhaitons beaucoup de succès à Florent BONAVENTURE dans ses nouvelles missions. Il a accompli un travail remarquable à Sciences Po en tant que Directeur du campus du Havre et membre de ce Conseil.

I. POINT GLOBAL SUR L'ACTE II DU COLLEGE UNIVERSITAIRE

a) Exposé

Nicolas METZGER

Nous allons à présent aborder le premier point de l'ordre du jour. Lorsque nous avons adopté la réforme de l'acte II du collège universitaire l'an dernier, nous avons prévu de faire un bilan à la fin de cette

première année, mais aussi de présenter les maquettes de la deuxième année et la manière dont la troisième année va s'articuler. Madame DURAND et ses équipes ont accepté de se plier à l'exercice et nous allons les écouter à présent pour la présentation de ces éléments. Madame DURAND, je vous cède la parole pour une dizaine de minutes.

Bénédicte DURAND

Je suis toujours trop bavarde pour parler en particulier de l'acte II. C'est un travail mené depuis trois ans maintenant par l'ensemble de l'équipe du Collège. Je vais cependant faire très court. Je suis accompagnée de Vanessa SCHERRER qui va nous faire le plaisir de présenter les premières lignes de la future troisième année. Il y a un an, pratiquement jour pour jour, ce Conseil votait l'adoption de l'acte II du Collège universitaire. Depuis, les nouvelles maquettes qui vous ont été communiquées sont en place. Le grade de licence a été obtenu pour ce nouveau cursus et pour ce nouveau diplôme.

Ainsi, pour ne pas prendre davantage de temps, je voulais, avant d'entamer cette discussion, saluer l'engagement des enseignants qui, sur les sept campus, sont à l'œuvre pour mettre en place les nouvelles maquettes et cette nouvelle première année pour laquelle le tronc commun de formation est extrêmement important. Je voudrais également saluer la patience des étudiants de première année qui découvrent, avec nous, cette nouvelle maquette et nous accompagnent dans sa mise en œuvre avec des surprises ainsi que des ajustements. Je constate tous les jours à quel point ils sont, eux aussi, très engagés dans cette maquette. Enfin, je voudrais remercier les équipes, celles du Collège en particulier, qui ne comptent pas leur peine pour faire vivre cet acte II.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire en introduction. Vous avez reçu un dossier extrêmement riche sur les premiers pas de cette réforme. Le pas suivant est celui de la mise en œuvre de la troisième année que nous conduisons conjointement avec la direction des affaires internationales qui, d'ores et déjà, peut nous rassurer sur la faisabilité complète de cette troisième année.

Je laisse la parole à Vanessa SCHERRER pour compléter mon propos. Merci à vous.

Vanessa SCHERRER

Je serai aussi courte. C'est la première fois que nous nous rencontrons pour parler de la troisième année. Vous avez également reçu des cartographies générales qui présentent la correspondance entre le réseau partenarial actuel à l'international de Sciences Po et les nouvelles exigences de la troisième année. En effet, à présent, nous devons garantir aux étudiants la possibilité de suivre la majeure qu'ils auront choisie au cours de la troisième année. Cette majeure devient la colonne vertébrale de leur scolarité de trois ans à Sciences Po c'est donc pour nous essentiel d'assurer cette capacité. Je serai ravie de pouvoir répondre à vos questions si vous en avez.

Je vous communique rapidement le taux de couverture qui est excellent. En effet, dans 75 % de notre réseau, en fonction des places disponibles, nos étudiants ont accès aux trois majeures que le Collège universitaire leur offre. Ce taux de couverture atteint 95 % pour les places qui leur permettent un accès à deux majeures. Lorsque vous prenez l'angle par les majeures, vous voyez que vous avez trois cartes qui se superposent quasiment. Cela signifie que l'accès à toute la diversité géographique de notre réseau partenarial est proposé à l'ensemble des étudiants quelle que soit la majeure qu'il choisit. Les étudiants peuvent avoir accès à pratiquement l'ensemble des destinations et, là encore, quelle que soit la majeure. C'est l'objet des dernières cartes qui vous sont proposées dans le dossier que vous avez reçu. Je souhaite, par ailleurs, souligner l'exception de la zone Europe. Vous pourrez observer qu'au sein de cette zone nous avons davantage d'accords qui offrent des possibilités pour seulement une majeure. C'est également la région pour laquelle nous avons le réseau le plus dense. Nous ne sommes pas du tout inquiets à ce sujet. Cette situation est normale puisqu'en réalité, en Europe, beaucoup de nos accords sont passés département par département avec une même université. C'est pour cette raison que les possibilités de nos étudiants sont également extrêmement larges.

Je serai également ravie de discuter avec vous de ces cartographies dont vous avez pu prendre connaissance.

Nicolas METZGER

Merci pour vos interventions liminaires qui ont effectivement été très courtes et permettent de laisser un large espace au débat, que j'espère désormais fructueux.

b) Questions et observations

Raphaël ZAOUATI

Nous avons étudié avec intérêt l'ensemble des chiffres que vous nous avez communiqués sur les différentes majeures ainsi que les cours de tronc commun choisis par les étudiants. À cette occasion nous avons pu observer une véritable dissymétrie dans les cours. Certains cours de tronc commun sont bien plus choisis que d'autres. C'est pour cette raison que nous nous interrogeons sur la façon dont les étudiants ont été informés des différents cours mis à leur disposition pour l'année prochaine et sur les différents syllabus qui avaient été proposés.

Vous nous avez demandé, mi-mars, de faire un pré-choix sur un Google forms de la majeure et du cours de tronc commun que nous souhaitions choisir. À cette époque, nous ne disposions que de l'intitulé du cours pour pouvoir effectuer notre pré-choix. Ce n'était, pour autant, pas très important puisque ce choix n'était pas définitif. La situation est devenue plus problématique au moment de faire notre choix définitif. Nous avons, alors, eu seulement 24 heures pour choisir définitivement la majeure et le cours de tronc commun. Nous disposions, pour nous aider, des syllabus et de 3 vidéos. La vidéo du quatrième cours n'avait pas encore été réalisée à cette date. Nous souhaiterions savoir si ce délai de 24 heures était normal.

Je voudrais également rappeler que la période en question était compliquée pour les étudiants de première année. En effet, elle correspondait à la semaine pendant laquelle les étudiants passaient leurs partiels en ligne. Ils avaient donc d'autres préoccupations.

Nous souhaiterions également savoir si vous trouvez cette dissymétrie, dans les choix des étudiants, normale et si vous pensez qu'elle peut être liée à l'évident manque d'information. Merci.

Marion STERN

En ce qui concerne les stages de terrain, qui n'en sont d'ailleurs plus, nous souhaiterions savoir si le nombre d'étudiants n'ayant pas fait valider leur stage cette année est comparable à celui des années précédentes. Par ailleurs, sur le sujet du déséquilibre des majeures, nous voulions nous assurer qu'il n'y aurait pas de désavantage en fonction de la majeure choisie, notamment en ce qui concerne les horaires ou les professeurs. Nous nous demandions également à ce sujet si vous souhaitiez tendre vers un équilibre ou conserver ce déséquilibre, libre de varier d'une année sur l'autre.

Adèle LEPOUTRE

Je souhaitais également aborder le sujet du parcours civique. Nous trouvons ce projet très intéressant, mais nous avons des inquiétudes sur le risque de précarisation ainsi que sur l'aspect un peu inégalitaire de cette réforme. En effet, jusqu'à maintenant le stage de terrain permettait de travailler en CDD ou en intérim. Je sais que c'est formellement toujours possible avec le parcours civique, mais, dans les faits, le but plus formel de cette expérience accentue la difficulté pour trouver une mission payée. Ce phénomène s'observe d'ailleurs dans les statistiques que vous nous avez fournies. En effet, pour le parcours civique, les missions sont majoritairement des stages et du bénévolat. En revanche, il y a très peu de CDD. C'est pour cette raison que nous craignons que les étudiants qui ont besoin de travailler l'été pour financer leurs études soient pénalisés.

Nous souhaiterions également avoir davantage d'informations sur l'aide financière mise en place pour les stages civiques de terrain réalisés en France. Sur quels critères sera-t-elle allouée ? Combien représente-t-elle exactement ? Combien de bourses prévoyez-vous de distribuer ? Pourquoi est-elle réservée uniquement aux étudiants qui font leur stage civique en France ? Pénalisant ainsi les étudiants internationaux qui voudraient rentrer chez eux pour travailler l'été. Nous souhaiterions également savoir si les étudiants doivent prévoir leur stage sans savoir s'il pourra être financé. En effet, d'après le calendrier d'informations, le mail qui concerne l'aide financière devait être envoyé fin mai 2018.

Enfin, en ce qui concerne les partenariats nous voulions en savoir un peu plus sur le fonctionnement. Certains partenariats nous paraissent un peu étranges au vu des objectifs affichés du parcours civique. Par exemple, la Gendarmerie nationale, l'OFPPA ou encore, le Centre pénitentiaire de Poitiers. Nous aimerions connaître plus précisément les missions de ce type de partenariats et si les étudiants sont rémunérés ou non.

Elvire POMEAU

J'ai, pour ma part, une question sur la troisième année. Sera-t-il encore possible de faire des stages ou aurons-nous simplement des stages de 6 mois ? Et, par ailleurs, pourquoi n'avons-nous pas de partenariat avec la Grèce ?

Nicolas METZGER

Je vais laisser Madame DURAND et son équipe répondre à cette première série de questions portant notamment sur les déséquilibres d'effectifs, le parcours civique et nos liens avec la Grèce. Nous passerons ensuite à d'autres questions.

Pauline BENSOUSSAN

Je vais répondre à la première question sur les choix de majeures et les choix du tronc commun. Nous avons pleinement conscience que les syllabus ont été, effectivement, mis à disposition assez tardivement. Néanmoins, nous avons fait toute l'année des réunions en présentiel et avec des professeurs, sur l'ensemble des campus, pour présenter ces majeures et le contenu des cours. Je vous rappelle que, les années précédentes, les étudiants faisaient leurs choix d'approfondissement disciplinaire uniquement sur la base des syllabus. Les cours de la première et de la deuxième année vont être plus communs selon les campus et c'est pour cette raison que les enseignants ont travaillé, cette année, collectivement dans la construction des syllabus et des vidéos. C'est ce qui explique le retard dans la mise à disposition de ces outils. Le travail de coordination des professeurs peut être distingué selon deux types d'enseignements : les enseignements totalement nouveaux complètement pensés pour la réforme du Collège universitaire et les enseignements déjà existants qui ont été un peu revisités par les enseignants, mais pour lesquels le travail de préparation était moindre. Voilà pour la question du retard. Nous savons que le délai de 24 heures n'était pas idéal. Comme l'a dit Madame Bénédicte DURAND en introduction, nous sommes conscients que les étudiants de cette première année de réforme subissent la nouveauté et donc, le retard dans un certain nombre de process. En revanche, nous observons finalement très peu de changements entre les choix des étudiants en mars et ceux du mois de mai. Nous avons opté pour un choix en deux temps afin de nous permettre de faire des prévisions pour la préparation du semestre d'automne.

En ce qui concerne le tronc commun, nous avons effectivement deux possibilités. Nous pouvions faire le jeu des inscriptions pédagogiques en mettant un quota de places plus ou moins équilibré selon les disciplines. Les premiers étudiants auraient eu Espace mondial et les autres se seraient alors tournés vers les trois autres disciplines. Nous n'avons pas fait ce choix-là. En effet, nous vous avons beaucoup écoutés dans la préparation de la réforme et nous avons considéré que le choix de l'étudiant devait tenir une place importante dès le premier semestre de la deuxième année. Cette décision est également une des raisons du déséquilibre que vous avez noté. Nous proposons, dans ce tronc commun, des cours nouveaux qui se retrouvent au côté du cours historique et emblématique qu'est Espace mondial, maintenant déployé sur 7 campus.

Nous aborderons justement en septembre, dans le cadre des comités pédagogiques, la question du choix de majeure et du tronc commun. Aujourd'hui, nous avons décidé que l'ensemble des cours de tronc commun, même avec de très faibles effectifs, seraient maintenus sur les sept campus. Ainsi, nous pourrions faire vivre une première génération de ces cours. Nous avons vraiment décidé de laisser à l'étudiant la possibilité de choisir.

Astrid TENIERE

En ce qui concerne la question des stages, les étudiants sont, aujourd'hui, peu nombreux à ne pas avoir trouvé de stage. Je vous rappelle également qu'ils ont jusqu'au 5 juillet pour déclarer un stage en ligne. Nous sommes en train de prendre contact avec ceux qui ne l'ont pas encore fait afin de les accompagner et de s'assurer qu'ils trouveront un stage de qualité qui correspond bien à leurs attentes. C'est notamment la raison pour laquelle nous avons mis en place un réseau d'institutions partenaires associées au parcours civique. Vous savez également que ces institutions ont posté un certain nombre de fiches de mission qui restent nombreuses sur le site du service carrière. Nous allons recevoir ces étudiants qui sont encore à la recherche d'un stage et regarder, avec eux, les offres des partenaires avec lesquels nous sommes en

train d'établir des collaborations et qui vont continuer à déposer des propositions de stage pour les mois de juillet et d'août.

En ce qui concerne l'aide financière, nous sommes tout à fait conscients que certains étudiants ont besoin d'être accompagnés sur ce plan. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un dispositif d'aide financière complémentaire. Les demandes en ligne peuvent être déposées jusqu'au 5 juillet. Cette date correspond également au dépôt de la demande de stage. Nous sommes actuellement en train d'étudier les dossiers, mais nous patienterons jusqu'au 5 juillet pour pouvoir étudier l'ensemble des dossiers. L'aide sera complémentaire et forfaitaire. Un email a été envoyé ce matin aux étudiants pour leur signifier qu'ils auront la réponse sur l'octroi de cette aide à compter du 19 juillet ainsi que son caractère complémentaire et non systématique.

En ce qui concerne les partenariats que vous avez mentionnés, les institutions partenaires proposent, pour certaines, des stages rémunérés. Cette information est mentionnée dans la fiche de mission. Nous savons que certains stages sont non rémunérés et c'est aussi pour cette raison que nous avons mis en place le dispositif d'aide exceptionnel qui, en effet, ne concerne que les stages en France. Je voudrais préciser que la Gendarmerie nationale propose un autre type de parcours civique. Il s'agit là d'une candidature à l'entrée dans la réserve opérationnelle. Cet engagement à servir dans la réserve est rémunéré. En ce qui concerne l'OFPPA, il s'agit d'accompagner les demandeurs d'asile auprès des équipes de l'OFPPA pour s'assurer de leur accueil et d'un accompagnement de qualité au sein de cette institution. Ce sont donc, essentiellement, des missions d'accueil et d'accompagnement auprès des équipes de l'OFPPA.

Bénédicte DURAND

Je voudrais ajouter quelques éléments sur les réponses qui viennent de vous être apportées.

En ce qui concerne le choix des cours, et comme l'a dit Pauline BENSOUSSAN, cette réforme est fondée sur une forme de responsabilisation plus grande de l'étudiant dans l'ensemble de son parcours. Notamment au travers de cette logique de choix. C'est vrai que, parfois, les timings sont resserrés. Cependant, les étudiants ont jusqu'aux inscriptions pédagogiques du début du mois de juillet pour éventuellement changer leur choix de majeure, si une lecture attentive des syllabus les conduisait à modifier leur premier choix.

D'un point de vue plus général, je souhaite que nous soyons à la fois dans une forme de stabilité et de détermination à poser cette maquette de façon pérenne sur l'ensemble des sept campus.

Par ailleurs, je souhaite que nous puissions considérer cette réforme et ces maquettes comme un objet vivant qui nécessite des ajustements et que nous regardions, ensemble, ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins bien afin d'être dans des logiques d'adaptation.

J'ajoute qu'au début du mois de juin nous comptons seulement 200 étudiants, sur les 1600 de la première cohorte, n'ayant pas encore déclaré de stages. Cela signifie que l'immense majorité des étudiants est, aujourd'hui même, en stage voire finit le stage civique. C'est déjà un premier signe de la bonne réalisation de ce qui constitue un des enjeux majeurs de ce nouveau contrat de formation de premier cycle de Sciences Po.

Vanessa SCHERRER

Je voudrais d'abord remercier Madame Elvire POMEAU de son intérêt pour la Grèce. Effectivement, avez tout à fait raison, nous n'avons actuellement pas d'accord avec la Grèce. Nous en avons un avec l'Université Panteion, mais, plusieurs années de suite, aucun des étudiants de Sciences Po n'a souhaité aller dans cette université. Cette situation était sans doute liée au fait que tous les cours de l'université étaient donnés en grec. Or, nous avons, hélas, un nombre sans doute trop réduit d'étudiants qui parlent le grec. Ou bien, ceux qui parlent le grec décident d'aller ailleurs dans le monde. Je vous informe cependant que nous avons entamé, dès aujourd'hui, des discussions avec l'Université d'économie d'Athènes. C'est une bonne université qui possède également l'avantage d'offrir des cours en anglais. Nous pourrions ainsi nous assurer que nos étudiants peuvent aller en Grèce à l'avenir. Par ailleurs, sachez que nous avons cette année 66 étudiants candidats grecs à l'entrée à Sciences Po et nous devrions donc avoir une dizaine de nouveaux étudiants grecs qui nous rejoindront l'année prochaine.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour ces réponses. Madame la Doyenne, je voudrais être certain d'avoir bien compris le sens de votre propos. Souhaitez-vous volontairement maintenir le déséquilibre en faveur d'Espace mondial pour le tronc commun et en faveur de Politique et gouvernement pour les majeures ? Quelle évolution anticipez-vous dans les deux ou trois années à venir ?

Bénédicte DURAND

Je la vois avec une double lunette. La première consiste à dire que nous souhaitons maintenir cette offre de formation dans sa diversité telle que nous l'avons conçue et telle que nous la communiquons en ce moment même à l'ensemble de nos partenaires et notamment à nos partenaires de doubles diplômes, qu'ils soient nationaux ou internationaux.

Nous avons donc un contrat, si j'ose dire, de stabilité dans la diversité. Cependant, nous souhaitons donner du temps aux nouveaux enseignements pour s'installer. Effectivement, il y a trois cours nouveaux pour un cours extrêmement connu dans la maison qui est Espace mondial. Ainsi, les étudiants, sans doute gourmands de relations internationales se sont portés très spontanément vers un cours qu'ils connaissent et en lequel ils ont confiance. Il faut laisser aux trois autres cours la possibilité de vivre pour s'installer et devenir connus des étudiants.

Par ailleurs, les cours doivent pouvoir tous vivre de manière pérenne. C'est une préoccupation que nous pourrions revoir à moyen terme. En tout état de cause, nous avons, notamment sur les cours de tronc commun et dans les campus à tout petits effectifs, des cours qui auront la taille de séminaires doctoraux. Nous faisons donc le choix de les faire vivre pour leur permettre de gagner de nouveaux étudiants dans les années qui viennent. Il y a sans doute une première cohorte de l'acte II à conduire au diplôme, dans une forme de stabilité que nous souhaitons, en tout cas, maximum.

Mathieu FERRY

Je souhaitais revenir sur le recrutement des professeurs référents pour les parcours civiques. Vous nous avez annoncé que le recrutement allait être mis en place, il me semble, à partir de septembre 2018. Qui sont-ils ? Comment vont-ils être recrutés ? Quel sera leur mode de rémunération ? Leur type de contrats ?... Vont-ils véritablement accompagner les étudiants au cours des trois années ? Le contrat va-t-il être de trois ans ? Et enfin, les doctorants de cette institution feront-ils partie des professeurs référents ? Merci.

Raphaël ZAOUATI

Je souhaitais revenir sur les propos de Madame Bénédicte DURAND qui a parlé à juste titre des doubles diplômes dont la maquette est actuellement absente. Les élèves en double diplôme du Collège universitaire n'ont donc pas encore d'informations précises sur les cours qu'ils auront l'année prochaine. Notamment sur le cours de Culture et enjeux pour les étudiants en double diplôme SMASS qui ont suivi pendant tout le premier semestre un cours de Culture et compétences numériques qui pourrait être sur le même sujet.

Par ailleurs, dans les maquettes de deuxième année et au deuxième semestre, vous évoquiez pour chacune des majeures un cours pluridisciplinaire. Pourrions-nous avoir plus d'informations sur ces cours pluridisciplinaires ? Enfin, pourriez-vous revenir sur la question d'Elvire POMEAU qui concernait la possibilité de stages en troisième année ? Merci beaucoup.

Adèle LEPOUTRE

Je voudrais revenir très rapidement sur le projet libre en deuxième année. Nous n'avons pas très bien compris comment se répartissent les heures. Vous parlez de 75 heures : se répartissent-elles par semestre ou sur les deux semestres ? La répartition est-elle complètement libre ? Dans quel type de structure doit être réalisé le projet libre ? Avec quel encadrement ? Un projet, mené au sein d'une association de Sciences Po, peut-il être pris en compte ? Un travail en parallèle de ses études, comme de l'aide aux devoirs, peut-il également être pris en compte ? Une compensation est-elle prévue dans le volume horaire ? En effet, il me semble que le volume horaire de cours en deuxième année reste le même alors que nous devons faire, si mon calcul est bon, environ 3 heures de bénévolat ou autre par semaine. Une fois de plus nous avons peur que les étudiants qui doivent travailler à côté de leurs études soient pénalisés.

François HEILBRONN

J'ai une question sur les enseignements d'histoire. Je m'étais félicité l'année dernière de l'introduction de l'histoire du XIX^{ème} siècle. Je souhaitais donc savoir comment s'est passé cet enseignement cette année. Par ailleurs, nous avons un enseignement de l'histoire du XX^{ème} siècle au deuxième semestre de deuxième année, mais également, au premier semestre de deuxième année, un cours d'approfondissement en histoire. Je voulais en connaître la thématique et savoir quels étaient les sujets enseignés. Merci.

Bénédicte DURAND

En ce qui concerne la troisième année, nous l'avons souhaité mieux articulée avec les deux premières, dans un contexte international obligatoire qui ne change pas. En revanche, ce qui change, comme l'a dit Madame Vanessa SCHERRER, c'est la question de cette agrafe par la majeure entre l'expérience dans un campus en France et l'expérience dans un campus international ainsi qu'une obligation de cinq semestres de nature académique dans ce nouveau cursus. Cela signifie, vous l'avez compris, que le stage n'est possible que sur un sixième semestre. Vous pouvez donc faire une année mixte, mais plus une année complète de stage.

Au sujet des enseignants référents qui seront chargés d'accompagner le travail d'écriture de l'épreuve finale du bachelor, ce sont des enseignants qui travaillent d'ores et déjà auprès des étudiants de Sciences Po. Par ailleurs, nous sommes en train avec la Directrice des études et de la scolarité de définir le cadre de rémunération et le cadre contractuel dans lequel nous les solliciterons d'ici le mois de septembre prochain. Évidemment, nous rendrons ces éléments publics et parfaitement transparents. Un certain nombre de collègues de l'Établissement ont déjà manifesté leur intérêt pour accompagner ce travail d'écriture qui sera précédé d'au moins deux prises de contact avec le groupe des 20 étudiants qui sera désigné. En ce qui concerne le profil de ces enseignants. Nous souhaitons qu'ils soient d'abord extrêmement motivés pour faire ce travail exigeant. En effet, une grande partie de ce travail se fera à distance sur une plateforme que nous avons mise en place et qui semble donner des signes de bon fonctionnement dans le cadre de l'usage qu'en font aujourd'hui les étudiants. Demain, cette plateforme permettra la rencontre à la fois des responsables du parcours civique en charge, sur chacun des campus, des étudiants qui y sont et qui le fréquentent depuis la première année et de ces enseignants référents qui auront à accompagner le travail d'écriture. Nous sommes donc dans un modèle pédagogique nouveau qui termine un parcours très individuel et très personnel de l'étudiant de manière distancielle, et donc compliquée en termes de pédagogie. C'est pour cette raison que la motivation des enseignants est évidemment déterminante. Je serai également très attentive à la très bonne connaissance du Collège de Sciences Po et du Collège en particulier ainsi que de la spécificité du parcours des étudiants de premier cycle. Enfin, je serai également très attentive à la fluidité et à la qualité relationnelle entre ce groupe d'enseignants et les équipes des responsables en charge du parcours civique. En effet, nous avons évidemment besoin que ces enseignants référents, qui seront d'une certaine manière le lien institutionnel préservé entre le parcours pédagogique antérieur et celui effectué en troisième année, puissent interagir avec les équipes du Collège universitaire en particulier et, éventuellement, avec les chargés de mission en charge de l'affectation des étudiants en troisième année. Et ce, de manière immédiate et extrêmement rapide en cas de difficultés particulières pour les étudiants.

Nous sommes en train de travailler au cahier des charges de cette nouvelle mission. Là encore, c'est un pas qui reste à franchir dans la mise en place de cet acte II. Nous comptons procéder au mois de juillet à la première prise de contact avec chacun des groupes des enseignants référents qui, par campus, seront susceptibles d'être désignés afin de finaliser, avec eux, la mise en place de leur lettre de mission particulière. Bien entendu, cette mission d'enseignement sera reconnue et valorisée comme les autres. Je vais laisser la parole à Madame Pauline BENSOUSSAN sur les bi-cursus parisiens et à Madame Astrid TENIERE sur les projets libres.

Pauline BENSOUSSAN

Nous avons organisé des réunions avec les représentants des bi-cursus et les délégués des trois bi-cursus. Effectivement, il y a un certain nombre de frustrations puisque nous avons notamment choisi de ne pas ouvrir le tronc commun, mais plutôt le pluridisciplinaire. Ces choix ont été faits en lien avec les partenaires universitaires pour étudier notamment la complémentarité entre les deux formations. En effet, nous avons pris en compte, dans le cadre de la réflexion sur les maquettes de ses bi-cursus, deux

points vraiment importants. D'une part, nous nous sommes rendu compte avec les partenaires que certains étudiants étaient en difficulté parce qu'ils avaient une charge de travail trop importante. C'est pour cette raison que nous avons dû faire un certain nombre d'arbitrages. Il nous semblait important que les bi-cursus puissent participer aux cours pluridisciplinaires, Culture et enjeux du numérique et Sciences et sociétés pour deux raisons. D'une part parce qu'ils avaient une formation très disciplinaire côté partenaire, mais côté Sciences Po, si vous regardez la première année et les cours, ils n'en ont pas. D'autre part, ces deux cours sont donnés sur des formats intensifs en amont des deux semestres permettant ainsi de ne pas surcharger le semestre de cours. Mais, effectivement, nous devons travailler en termes de communication et le site Internet n'est pas encore tout à fait à jour. Nous n'oublions pas qu'ils représentent à Paris 170 étudiants sur 620. C'est donc une cohorte importante.

En ce qui concerne l'histoire, c'est la discipline qui dans le cadre de la réforme va le moins changer en termes de tronc commun pour l'ensemble des étudiants. L'histoire du XIX^{ème} siècle était déjà étudiée dans le cadre de la maquette antérieure. Nous avons décidé de maintenir à la fois le cours de première année ainsi que celui de deuxième année sur le XX^{ème} et le XXI^{ème} siècle. Sur le deuxième cours d'histoire ou celui du quatrième semestre, les enseignants pouvaient ajouter une coloration géographique en fonction de leurs campus. Le cours d'approfondissement de la majeure Humanités Politiques est intitulé Récits, représentations et usage du passé. L'objet de ce cours est d'étudier la façon dont la mémoire s'est cristallisée autour d'un ou plusieurs événements et les répercussions de la mémoire dans le temps sur un événement donné.

Astrid TENIERE

Le projet libre, vous le savez, est la deuxième brique pratique du parcours civique. Il représente la seconde expérience de terrain qu'effectueront les étudiants tout au long de la deuxième année. Ce projet viendra compléter le stage de première année. Il s'agit d'une mission qui se déroule hors des campus de Sciences Po impliquant la participation active des étudiants à la conception et la mise en œuvre d'un projet civique porté par une institution qui accueille l'étudiant tout au long de l'année. La mission se déroule en présentiel au sein de cette structure et, je l'ai dit, hors des campus de Sciences Po. Il s'agit, en effet, de 75 heures de mission réparties tout au long de l'année avec, bien sûr, la possibilité d'utiliser le temps que vous avez entre les deux semestres. Je vous informe qu'une fiche de présentation des spécificités de ce projet, avec tous les éléments d'information en anglais et en français, est sur le point de vous être adressée par email. Elle sera également déposée sur la plateforme dédiée sur laquelle vous avez, je vous le rappelle, tous les éléments d'information importants qui concernent le parcours civique. Ce projet est dit libre parce qu'il revêt deux formes possibles. Première option : un projet individuel pour lequel l'étudiant a identifié une structure dans laquelle il souhaite effectuer cette mission tout au long de l'année. Deuxième option : un projet collectif, commandité par une institution avec laquelle vous avez établi une collaboration et qui nécessite l'implication d'un petit nombre d'étudiants. Nous allons, avec les institutions partenaires de Sciences Po et dans le cadre du parcours civique, faire un appel à candidatures pour les étudiants. Vous serez donc informés, dans les prochaines semaines, des projets qui peuvent vous être proposés et auxquels les étudiants pourront participer. Les étudiants peuvent, en effet, partir du cadre des associations étudiantes de Sciences Po et ce, pour les deux options, projet individuel ou collectif. Nous sommes en train de travailler sur la question des conventions qui sont nécessaires dans les deux cas, ainsi que sur l'accompagnement, puisque tous les étudiants seront encadrés par un tuteur ou une tutrice de stage.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Mesdames, pour ces explications très claires. Je vous remercie surtout d'être venues nous rendre compte de la mise en œuvre de cet acte II, un an après son adoption, conformément aux engagements que vous aviez pris devant ce conseil. Nous continuons à suivre ce point avec une grande attention. J'en profite également pour saluer votre travail à la tête du collège universitaire, Madame DURAND, puisque vous m'avez annoncé que vous changez de casquette à la rentrée de septembre... Pardon, Monsieur le Directeur me souffle à l'oreille qu'il s'agit d'une *fake news* ! Nous passons donc au deuxième point de l'ordre du jour relatif à l'École doctorale.

II. POINT D'INFORMATION RELATIF A L'ECOLE DOCTORALE

a) *Exposé*

Nicolas METZGER

Ce point répond à une demande exprimée par nos élus doctorants depuis un certain temps. J'ai beaucoup travaillé à l'automne dernier avec Hadrien CLOUET et Solène BRUN, qui m'avaient fait le plaisir de formaliser leurs doléances dans une note diffusée ensuite à l'ensemble des élus du Conseil « ancienne version », puis diffusée récemment par Gaëlle LARRIEU et Mathieu FERRY aux élus de la « nouvelle version » du Conseil. Nous avons malheureusement eu quelques difficultés à mettre ce point à l'ordre du jour puisque la séance du 26 janvier avait été consacrée à l'Artillerie, celle du 13 février à l'audition de Monsieur le Directeur, qui était à l'époque candidat à sa propre succession, et depuis, nous étions en pleine période électorale. Par conséquent, je me félicite que nous soyons enfin parvenus à mettre ce point à l'ordre du jour, tandis que les six derniers mois ont été l'occasion d'un dialogue nourri entre l'administration et les doctorants pour essayer d'apporter des réponses aux différents points soulevés : la mensualisation des vacances, la transformation des bourses doctorales en contrats doctoraux et la question des frais d'inscription.

Je cède la parole à Monsieur FRANÇOIS pour une remise en perspective du projet de l'École doctorale et une présentation des conclusions du dialogue entre l'administration et les doctorants.

Pierre FRANÇOIS

Je vous remercie de m'accueillir pour me donner l'occasion de présenter la politique de l'École doctorale qui, je le précise, n'est pas uniquement une réponse aux revendications doctorales.

Je voudrais commencer par rappeler que les mutations, que je vais essayer de présenter rapidement ici, s'inscrivent dans une histoire qui est désormais longue. Elle remonte au début des années 2000, notamment avec Monsieur Marc LAZAR qui est présent avec nous aujourd'hui. C'est une mutation à la fois soutenue et de longue haleine. Je voudrais commencer, de ce point de vue, par rappeler que l'École doctorale est la première Ecole à avoir été constituée au sein de Sciences Po. Elle s'est constituée en opérant plusieurs mutations très importantes et qui aujourd'hui tendent à la constituer en modèle à l'extérieur. Il ne s'agit pas tant de souligner que les gens nous regardent et nous imitent, mais de rappeler que nous avons anticipé un mouvement plus général. La première mutation consistait à proposer une formation intégrée entre le master et le doctorat et ensuite, et c'est assez spécifique à Sciences Po, à intégrer la formation à la recherche dans le cursus de diplomation de deuxième cycle de Sciences Po. C'était une nouveauté importante qui a très sensiblement changé nos recrutements. Un autre élément de transformation a consisté à mettre en place un encadrement collégial du parcours de thèse, à la fois au moment de l'entrée en thèse et durant le déroulement de la thèse. Enfin, une mesure radicale à l'époque, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, fut la mise en place d'une politique de financement ambitieuse qui affirmait que toutes les thèses se préparant à Sciences Po devaient être financées. Cette politique de financement a reçu le soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur qui représente 13 ou 14 contrats doctoraux chaque année. Nous avons voulu aussi financer sur fonds propres un certain nombre de bourses en augmentant leur nombre chaque année de deux unités. Nous sommes arrivés, jusqu'à l'année dernière, à distribuer, sur les fonds propres de la FNSP, en plus des contrats doctoraux ministériels, jusqu'à 20 financements de thèses.

Je ne vais pas reprendre en détail les transformations présentées dans la note qui vous a été distribuée, mais je voudrais insister ici sur deux d'entre elles. La première, c'est la volonté d'essayer de favoriser l'accès au doctorat à l'ensemble des étudiants de Sciences Po - les étudiants au sein de l'École doctorale, des masters de l'École doctorale, mais aussi les étudiants des autres écoles de Sciences Po. En effet, certains de ces étudiants nous disent souhaiter rejoindre les rangs de l'École doctorale pour y poursuivre un doctorat. Nous pensons qu'il est important de maintenir le principe général d'une mobilité des étudiants au sein de Sciences Po, tout en maintenant l'ensemble des exigences qui président à l'admission en doctorat. Nous avons commencé à travailler cette année sur la mise en place d'une circulation qui soit à la fois exigeante et routinisée - autrement dit, simple à comprendre pour les étudiants. Nous devons donc organiser la circulation entre les différentes Écoles de Sciences Po au niveau master et l'École doctorale au niveau doctoral. Pour atteindre cet objectif, il faut s'assurer que les étudiants, par exemple de l'EAP, de l'EMI ou de PSIA, qui souhaitent se former au niveau doctoral

disposent d'un socle de compétences minimal. Nous devons pour cela nous assurer que les étudiants ont suivi suffisamment de cours dans les disciplines dans lesquelles ils veulent poursuivre et qu'ils peuvent, par ailleurs, réaliser des mémoires de recherche au sein des Écoles. Nous avons, sur ce point, travaillé avec les doyens autour des dispositifs de principe qui ne sont pas encore totalement déclinés, mais qui, finalement, ne sont *a priori* pas très compliqués à mettre en place. Ils supposent d'alléger les cours notamment au S3 du cursus en master. En ce qui concerne les cours, nous devons labelliser ceux déjà dispensés à l'intérieur des Écoles et qui pourraient faire office d'initiation à la méthodologie ou à certaines disciplines. Nous devons également proposer des cours spécifiques, mais sans contraindre les équipes pédagogiques, les étudiants et les enseignants à faire une gymnastique impossible en termes d'emploi du temps. Nous devons donc mettre en place des cours intensifs donnés à des moments où les étudiants n'ont, par ailleurs, pas cours. Nous pensons aux mois de mai, juin, juillet et, pourquoi pas, une partie du mois d'août et du mois de janvier. Ainsi, ces étudiants pourront se former en sociologie, en économie, en sciences politiques ou en histoire.

Je voudrais également vous présenter aujourd'hui l'axe relatif à l'internationalisation. L'internationalisation de l'École doctorale de Sciences Po a une faible épaisseur institutionnelle. Elle dépend beaucoup de relations interpersonnelles ou de réputations individuelles, et trop peu de la visibilité institutionnelle de l'École doctorale en tant que telle. L'un des enjeux, c'est que Sciences Po attire au moins autant que ses enseignants chercheurs. Là aussi, un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre. La première, peut-être la plus évidente, consiste à essayer de rendre nos masters de recherche accessibles à des étudiants qui, au départ, ne sont pas francophones. Cela passe par une réflexion assez fine sur l'équilibre linguistique de nos maquettes. La deuxième, c'est le développement et la refonte partielle de la politique de mobilité. Sciences Po consacre des moyens très importants à la mobilité de ses masterants et de ses doctorants avec un budget alloué de 150 000 € par an, ce qui est énorme. Il faut que nous réfléchissions à la manière d'allouer ces fonds et corriger peut-être certains principes de priorité. La troisième action, c'est le développement de partenariats raisonnés. Ces partenariats peuvent passer par la mise en place de doubles diplômés qui n'ont toutefois pas vocation à se multiplier parce qu'il s'agit de dispositifs très lourds. Ils peuvent, également, se déployer dans des dispositifs beaucoup plus agiles, des enseignements partagés, des *workshops*, etc., qui permettent de tisser des liens très étroits avec des institutions partenaires. Ces différentes actions sont pensées à l'échelle des disciplines. Pour mener à bien cette politique d'internationalisation, nous devons être plus compétitifs si nous voulons attirer des étudiants de bon niveau. Nous devons évidemment être plus compétitifs sur un plan scientifique. C'est, je crois, le nerf de la guerre. Nous devons également être compétitifs sur un plan matériel. C'est sur ce point qu'un certain nombre de difficultés ont été soulevées par les doctorants et nous avons été amenés à travailler avec eux.

Je vais commencer par la question du financement de la quatrième année qui peut sembler être un point un peu technique. Je voudrais d'abord dire un mot sur la nature du problème qui se pose à nous : il ne s'agit pas uniquement du problème de la quatrième année puisque les thèses à l'intérieur de Sciences Po durent en moyenne 5 ans. Ainsi, si nous n'avons pas de financement pour la quatrième année alors nous n'en avons pas pour la cinquième année voire, pour quelques thèses, pour la sixième année. C'est pour cette raison que les dispositifs financiers que nous mettons en place doivent être soutenables pour la quatrième année et pour les deux années qui suivent. Il ne faut par ailleurs pas perdre de vue que le problème de la quatrième année est aussi une solution. C'est en effet en quatrième, en cinquième et en sixième année que les étudiants vont commencer à construire leur employabilité sur le marché du travail. Si nous maintenons les étudiants et les doctorants à l'intérieur de Sciences Po, ils seront éventuellement heureux, mais ils ne construiront pas de réseau susceptible de les embaucher à la sortie. C'est pour cette raison qu'il faut mettre en place des incitations à construire un réseau extérieur à l'Institution. Cependant, nous ne nous dédouanons pas complètement de cette question de la quatrième année. Nous avons déjà commencé à y travailler. Je rappelle qu'ont été mis en place cette année, pour la première fois, des contrats d'enseignement qui permettent de mensualiser les doctorants et, ainsi, leur assurer une rémunération sur la totalité de l'année en contrepartie, évidemment, de leur enseignement.

Nous avons également travaillé avec les doctorants pour revoir les critères d'exonération des frais d'inscription en tenant compte de leur situation spécifique. Je voudrais annoncer maintenant deux nouveautés assez sensibles. D'abord, nous avons décidé de mensualiser la rémunération des vacances d'enseignement des doctorants afin que leur rémunération soit versée plus régulièrement. Cette mesure n'avait pas été mise en place jusqu'ici parce qu'elle est extrêmement coûteuse, 45 000 euros par an. Cet

effort, qui correspond au traitement administratif de la mensualisation, est considérable. La deuxième mesure, plus importante encore, ne vise pas à financer la quatrième année, mais à s'assurer que ceux (qui ont évidemment vocation à être le moins nombreux possible) qui ne disposeraient pas de postes d'ATER, pas de financement *ad hoc* pour leur quatrième année, pas de bourse spécifique - pourraient bénéficier pendant quelques mois du chômage. De ce point de vue, la direction de Sciences Po a décidé de faire un effort plus considérable encore, qui consiste à recruter des doctorants avec des contrats doctoraux. Autrement dit, à partir de juillet 2018, tous les financements distribués par Sciences Po reposeront sur les supports juridiques de type contrats doctoraux, qu'ils soient financés par le Ministère ou par Sciences Po. Cette mesure est extrêmement coûteuse : il y aura par conséquent quinze financements ouverts au mois de Juin financés par la FNSP sur ses fonds propres. A ces quinze financements viendront s'ajouter les treize financements ministériels. J'insiste sur le fait que cette mesure va coûter, dès 2019, 500 000 euros supplémentaires par an, ce qui signifie une multiplication par 1,5 de l'effort consacré par la FNSP à la formation doctorale. Cet effort est absolument considérable et sans précédent dans l'histoire de l'École doctorale et de Sciences Po. Un mot enfin pour dire que la question de la compétitivité internationale et notre capacité à attirer les étudiants ne dépendent pas uniquement du montant des financements que nous proposons, mais également de leur nombre. Nous avons constaté que nos vis-à-vis européens distribuent entre 60 et 100 financements chaque année. Nous en distribuons, en ce moment, entre 25 ou 30. Nous sommes donc très en dessous de nos principaux concurrents. La direction de Sciences Po a décidé d'une autre mesure importante, qui consiste à s'engager à ce que, d'ici une dizaine d'années, Sciences Po parvienne, en combinant les financements ministériels et ceux de la FNSP, à proposer dans nos *calls* internationaux entre 50 et 60 financements chaque année. Nous souhaitons donc multiplier par deux le volume de financement sur dix ans. Cela représente, là encore, un effort absolument considérable. Voilà, à gros traits, ce que je voulais vous dire.

b) Questions et observations

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Monsieur FRANÇOIS, pour ce panorama qui répond presque point par point aux revendications qui avaient été transmises par les doctorants, sans aller, bien sûr, au-delà de ce qui est faisable en réalité. Pour synthétiser votre calcul - s'agissant des financements Sciences Po -, si nous avons 20 bourses et que le coût de transformation d'une bourse en contrat doctoral est une multiplication par deux, nous aurions dû, assez logiquement, passer de 20 bourses à 10 contrats. Nous consentons donc un effort budgétaire important en ajoutant 5 contrats supplémentaires dès cette année, qui expliquent les 500 000 euros investis en 2018. En ce qui concerne la trajectoire que vous annoncez pour les dix années à venir, cela devrait nous conduire à devoir trouver 250 000 euros supplémentaires chaque année. Il s'agit donc, pour Sciences Po, d'un effort substantiel qui mérite d'être souligné. Je cède la parole à Monsieur FERRY pour présenter la position des doctorants sur le sujet.

Mathieu FERRY

Merci Monsieur le Directeur de l'École doctorale pour cet exposé. Les doctorants et les élus doctorants se félicitent bien évidemment de l'impulsion que vous voulez donner à l'École doctorale puisqu'elle permet de répondre à deux de nos demandes : la contractualisation et la mensualisation. Nous partageons bien sûr l'idée qu'une bonne recherche ne peut se mener de manière ambitieuse que dans de bonnes conditions matérielles. Nous sommes aussi très conscients de l'effort budgétaire qui est consacré par Sciences Po à l'École doctorale et aux doctorants. Tout en rappelant que cet effort permet à Sciences Po de se conformer tout simplement aux circulaires ministérielles de l'enseignement supérieur. Ce que personne ne fait en France, à part Sciences Po qui sera donc une grande université extrêmement vertueuse dans le paysage universitaire français en plus d'être une grande université à l'échelle internationale. Pour prolonger un peu la discussion, comment envisagez-vous finalement le statut des doctorants au sein de cette institution ? En effet, ils ont une triple casquette. Ils vont tous être des salariés puisqu'ils auront tous des contrats, mais ils sont aussi bien souvent des enseignants puisqu'ils assurent des conférences de méthode au Collège universitaire et au sein des masters et ils sont également des étudiants puisqu'ils obtiennent un diplôme à l'issue de leur doctorat. S'ils sont des salariés, peut-on justifier le paiement de frais de scolarité pour les doctorants ? N'est-ce pas un paradoxe ?

Karoline POSTEL-VINAY

Je prends en compte le fait qu'il y a deux dossiers. Celui qui vient d'être soulevé ainsi que la question de fond du projet de l'École doctorale et de sa réforme qui me paraît extrêmement importante et attendue. Je souligne qu'inscrire l'École doctorale plus largement dans l'offre pédagogique de Sciences Po est un point très important, d'autant qu'il faut avoir bien à l'esprit que le doctorat ne mène pas uniquement à une carrière universitaire.

Aujourd'hui, de grands organismes comme la Banque Mondiale, l'OCDE ou d'autres organisations internationales demandent un doctorat pour attester d'un certain niveau dans leurs organisations. J'avais une question méthodologique et une question de fond. En ce qui concerne la méthode, j'ai trouvé très intéressant, pour la réforme du Collège, d'avoir une présentation des groupes de travail mis en place et des réflexions faites.

Pourrions-nous avoir des informations ou des consultations sur la façon dont ce projet a été pensé de façon pratique ? L'interrogation plus générale porte sur la relation entre cette École doctorale et le reste des Écoles, mais aussi des Collèges. Ainsi que sur l'offre pédagogique de Sciences Po. L'offre pédagogique de Sciences Po consiste à donner les outils pour déchiffrer un monde très compliqué et être acteur des transformations et pas simplement spectateur. Cette offre conduit nos étudiants à avoir une formation très pluridisciplinaire au cours de laquelle ils rencontrent bien sûr les cinq disciplines canoniques, mais aussi la géographie, la psychologie, l'anthropologie, la philosophie... Bref, un ensemble de disciplines qui sont évidemment très importantes pour aborder aujourd'hui la complexité du monde. Par ailleurs, ils sont également introduits à toutes sortes d'objets thématiques. Avec l'École doctorale, nous passons à cinq disciplines et non pas à un seul objet qui serait, si j'ai bien compris, présenté comme un objet singulier, la gouvernance des sociétés. D'un point de vue très pratique, comment nos étudiants pourront-ils accéder à l'École doctorale ? Mon autre question est en termes d'affichage. Ne va-t-on pas perdre en richesse ? Je m'interroge en particulier sur la place des humanités, est-ce qu'elles vont entièrement retrouver leur place dans ce nouveau projet ? Merci.

Jeanne LAZARUS

Je voulais souligner que les avancées qui ont été décidées vont, il me semble, dans le bon sens et rappeler l'importance des doctorants pour le Collège universitaire. Nous savons que dans cette période, au cours de laquelle nous sommes en train de préparer la rentrée, ils sont nécessaires pour qu'il y ait des professeurs devant chaque étudiant et nous connaissons aussi la qualité de leur enseignement. J'ai deux questions. Je ne vois pas comment, avec 5 bourses supplémentaires, nous arrivons à 500 000 euros. Les 100 000 euros correspondent-ils au coût pour un an de contrat doctoral ou au coût sur l'ensemble des trois ans ?

Pierre FRANÇOIS

Non, c'est dès 2019. Nous pourrions revenir sur le calcul si tu le souhaites.

Jeanne LAZARUS

Mon autre question concerne les étudiants extérieurs à Sciences Po qui voudraient candidater sur des contrats doctoraux. Je discutais hier avec une collègue suédoise qui nous disait : « Si j'ai des étudiants qui veulent venir à Sciences Po faire leur doctorat, est-ce qu'ils peuvent candidater ? ». Je lui ai répondu qu'ils pouvaient candidater, mais que les chances d'être sélectionnés, par rapport aux étudiants sortant de master, étaient relativement faibles. Quelle est la réflexion sur ce point-là ?

Pierre FRANÇOIS

Les doctorants sont à la fois des salariés, des enseignants et des étudiants. En tant qu'étudiants, vous disposez d'une série de services qui sont très importants. De ce point de vue, je ne suis pas favorable à ce qu'il y ait une exemption systématique et absolue de tous les droits d'inscription pour tout le monde et en particulier pour ceux qui seraient salariés. Cela créerait une injustice évidente : vous bénéficiez déjà de services attachés à votre statut d'étudiant, il n'est pas complètement absurde de vous demander de contribuer aux droits d'inscription. Je rappelle que la contribution de l'inscription en thèse, et je m'en félicite, est une contribution qui reste très inférieure à celle des droits de scolarité de Sciences Po. Je rappelle également que, dans les situations vraiment problématiques, nous faisons ce qu'il faut pour que

les étudiants soient exonérés. Pour information, le montant de l'inscription est de l'ordre de 391 euros par an.

Les candidats extérieurs à Sciences Po peuvent évidemment candidater. C'est déjà le cas. Nous en avons une vingtaine en sociologie comme en sciences politiques et nous avons, dans votre discipline, une centaine de candidatures extérieures. Les pratiques sont très différentes selon les disciplines. Aujourd'hui, il est impossible d'avancer que les gens qui sont à l'intérieur de Sciences Po sont recrutés plus facilement que ceux qui sont à l'extérieur. On a maintenant des candidatures de l'extérieur qui sont considérées avec beaucoup d'attention parce qu'elles sont excellentes. On a aussi des étudiants de Sciences Po qui vont faire leur thèse ailleurs, ce qui n'est pas forcément une mauvaise chose. Pour l'instant, nous sommes en train de subir le jeu de l'offre et de la demande, que nous voulons mieux maîtriser. Je voudrais être à cet égard extrêmement clair, précis et ferme pour dire à nos masterants qu'ils auront évidemment de la place chez nous. Il reste que le but du jeu est de diversifier les points d'eau auxquels on s'abreuve. Nous en avons trois : nos propres masters, les autres Écoles de Sciences Po et les institutions extérieures à Sciences Po. C'est aussi pour cette raison qu'il faut augmenter le volume de financements. Si nous ne l'augmentons pas nous n'arriverons pas à entretenir ces différentes ressources. Il faut évidemment que l'on ait un peu de marge pour atteindre et maintenir cet équilibre.

En ce qui concerne les nombreuses questions de Madame Karoline POSTEL-VINAY, je tiens d'abord à rappeler qu'aujourd'hui l'offre interdisciplinaire dans la formation doctorale est trop faible. L'enjeu consiste à construire des dispositifs qui la rendent possible et qui permettent de la développer. Le dispositif qui consiste à dire que les étudiants du master A pourront aller suivre des cours dans le master B, est convaincant sur le papier, mais il ne fonctionne pas du tout, parce que cela suppose de rendre les emplois du temps compatibles. Pour former des étudiants historiens en sciences politiques, ou l'inverse, nous devons proposer des enseignements à des moments où les personnes n'ont pas cours. Là encore, nous allons construire une offre d'enseignement qui va permettre de développer cette interdisciplinarité. Nous pouvons par ailleurs tout à fait imaginer que le périmètre disciplinaire de Sciences Po évolue. Nous avons travaillé cette année et nous allons mettre en œuvre l'année prochaine des dispositifs qui permettent de délivrer des thèses pour lesquelles il n'existe pas de département. Il faut quand même, sans entrer trop avant dans les détails techniques, nous assurer que dans ces configurations où nous n'avons pas de communauté scientifique en interne, nous pouvons malgré tout continuer à mettre en place un dispositif collégial de suivi. En ce qui concerne la description des modalités de circulation, je suis tout à fait disposé à venir faire régulièrement un point ici si on m'y invite. À cet égard, une simple remarque : à l'intérieur de l'École doctorale, il y a des instances, notamment le Conseil de l'École doctorale, où les groupes de travail et les modalités d'instruction de ces différents dossiers sont très régulièrement présentés et discutés. Ce sont donc des choses qui sont parfaitement publiques et transparentes. Pour revenir à la circulation des étudiants, elles passeront par des ponts que je veux à la fois exigeants et simples. Exigeants, parce que la formation doctorale est une formation élitiste et qu'il faut s'assurer que les gens qui entrent ont le niveau. Il faut en même temps que cette circulation soit simple : les étudiants doivent pouvoir se repérer très facilement dans les exigences et avoir une liste extrêmement accessible de points à effectuer pour pouvoir éventuellement poursuivre en doctorat.

Vincent MARTIGNY

Un mot d'abord pour dire que je suis très heureux que nous puissions avoir un point d'information sur l'École doctorale. C'est une très bonne nouvelle de pouvoir présenter ces éléments au Conseil de l'Institut. À ce titre, mes remarques sont d'abord pour saluer les avancées qui ont été faites sur la mensualisation et la contractualisation qui sont des demandes de longue date des doctorants et qui me semblent tout à fait légitimes. Pour ces avancées, il faut saluer à la fois Sciences Po et le dialogue qui s'est instauré pour permettre ce résultat.

J'aurais deux ou trois questions très rapides. La première concerne l'emploi des doctorants. Une grande partie des doctorants ne feront pas de recherche après leur doctorat, ce qui n'est pas forcément un problème. Une partie d'entre eux ne souhaite pas faire de la recherche. Cependant, nous avons le sentiment, lorsque nous sommes en doctorat, d'être dans une sorte de tunnel dans lequel lorsque nous sortons nous devons, soit faire de la recherche parce que c'est le débouché naturel soit nous ne savons pas comment vont se passer les choses. Il y a déjà plusieurs années, j'avais demandé à ce que des statistiques d'emploi des doctorants figurent dans celles de Sciences Po Carrières. Il me semble qu'il y a là un travail à faire et j'aimerais que vous nous disiez un mot sur ces questions de l'emploi des

doctorants. Qu'en cours de doctorat, les doctorants puissent se dire, si je ne fais pas de la recherche et bien je peux, aussi, espérer d'autres débouchés dans le monde académique ou dans le monde extra académique.

Ma deuxième question concerne l'enseignement en anglais. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la note qui nous avait été transmise sur la nécessité d'internationalisation qui me semble, effectivement, impérative. Le fait que nous enseignons en anglais est une très bonne chose. Mais, je ne voudrais pas que nous arrivions à un stade inverse. S'il faut attirer un certain nombre d'étudiants internationaux il ne faut pas non plus oublier que les missions d'un établissement français d'enseignement supérieur, c'est aussi d'encourager la recherche dans la langue nationale. J'aimerais que vous nous disiez un mot sur ce sujet. Enfin, pourriez-vous nous préciser un peu plus sur les rapports entre les laboratoires de recherche et l'École doctorale ? Nous savons que c'est dans cette synergie-là, qui n'a pas toujours existée, que nous pourrions faire de l'École doctorale cette espèce de *hub* dont vous nous parliez et qui me paraît être en effet un enjeu important. Y aurait-il des chantiers sur lesquels vous pourriez nous dire un mot ? Y aurait-il également une façon de mieux coordonner le travail entre l'École doctorale et les laboratoires de recherche ?

Richard BALME

Je rejoins très rapidement les félicitations qui ont été exprimées à Pierre FRANÇOIS pour son travail et au Conseil pour offrir la possibilité d'examiner la situation de l'École doctorale. Je vais aborder deux points un peu techniques, mais qui ont une portée importante pour l'attractivité de l'École doctorale.

Le premier point qui me préoccupe, c'est l'attribution des contrats doctoraux. Puisque ce sont des contrats de travail et qu'il s'agit d'ouvrir le recrutement, des mesures sont-elles prises pour faire en sorte d'éviter des conflits d'intérêts ? Notamment si des professeurs attribuent des contrats doctoraux à leurs propres étudiants. Il faudrait éviter qu'ils siègent dans les jurys distribuant ces contrats. Je ne sais pas si la pratique a évolué, et si c'est d'ores et déjà comme ça, mais lorsque nous recrutons des professeurs à Sciences Po, nous faisons en sorte qu'il n'y ait pas de conflits d'intérêts de ce type. Il me semble que lorsqu'on distribue des contrats doctoraux, nous devrions avoir les mêmes préoccupations en tête. C'est très important parce que dans notre institution, et au-delà, les étudiants qui ne sont pas à l'École doctorale sont convaincus qu'ils ont très peu de chance parce qu'ils ne sont pas connus et pas dans les bons circuits. Je pense qu'ils ont un peu raison de penser comme ça. C'est pour cette raison que j'attire l'attention de Pierre FRANÇOIS sur cette question.

Mon deuxième point concerne notre politique des thèses financées. Je suis convaincu que cette politique limite notre capacité d'attractivité internationale. J'ai eu beaucoup de demandes d'étudiants chinois, américains, indiens... Pas toutes excellentes, mais beaucoup excellentes. Ces étudiants sont prêts à venir à Sciences Po, mais ne sont pas admis parce qu'ils n'ont pas de financement doctoral. Nous les déboutons et ils partent à Oxford ou en Amérique du Nord. Ainsi, je pense qu'on limite fortement notre attractivité au plan international. Sans doute pas au niveau européen, mais au plan international, j'en suis convaincu. Je pense aussi qu'en étant une institution publique nous avons le devoir d'accueillir le maximum d'étudiants.

François HOULLIER

Tout d'abord merci beaucoup pour la présentation, pour la note. Je la trouve très claire et très utile. Merci également pour cette idée d'intégration masters et doctorats. J'ai aussi beaucoup apprécié cette idée de travailler autour de trois piliers : l'internationalisation, les méthodes, l'interdisciplinarité. En ce qui concerne l'interdisciplinarité, je peux comprendre qu'il y ait quelques questions sur l'ouverture disciplinaire au-delà des cinq principaux piliers, mais moi je trouve ça très bien. Je souscris sur ce qui vient d'être dit par Monsieur Richard BALME sur la nécessité d'ouvrir les dispositifs de recrutement. Nous voyons que c'est une exigence qui monte partout.

En 2010, la durée des thèses était de 6,5 ans, elle est aujourd'hui de 5 ans. Quelle est votre cible ? Je sais que les pratiques varient selon les disciplines.

Vincent MORANDI

Je voulais aborder les questions de l'internationalisation et de l'attractivité. Plusieurs questions me viennent à l'esprit.

La première concerne les visas. En effet, nous avons des ressortissants européens, mais aussi des ressortissants non européens. Pour obtenir un visa il faut une convention d'accueil, un contrat de travail. Il y a donc tout un effort administratif à faire. Je me demandais si, dans ces efforts, il n'y aurait pas besoin d'accompagner des services administratifs de la DRH de l'École doctorale pour passer à l'anglais et passer aussi à la norme.

Cette question m'invite à aller un peu plus loin puisque vous parliez du chômage comme étant une possibilité de pouvoir financer la quatrième année. Sur la question de l'internationalisation, précisément, nous nous apercevons que cela ne fonctionne pas parce que soit les gens restent en France parce qu'ils ont un visa de recherche qui est lié à un contrat soit parce qu'ils dépassent le visa étudiant et, dans ce cas-là, Pôle emploi ne donne pas d'argent. Ma question concerne donc l'accompagnement de ces doctorants étrangers et cette volonté d'attractivité internationale.

Emmanuel LAZEGA

J'aimerais moi aussi féliciter l'École doctorale pour cette nouvelle dynamisation et ce nouveau projet. J'aimerais poser une question à la fois technique et politique. Un certain nombre d'ambitions méthodologiques vont, à mon avis, exiger des recrutements. Y aura-t-il un mécanisme associé à ces exigences, permettant, par exemple, à l'École doctorale de profiler des postes ou négocier avec les labos et les Écoles pour que les bons profils soient mis à l'ordre du jour ?

Grégoire ETRILLARD

En ce qui concerne la quatrième année, l'objectif n'est pas qu'elle soit financée par le chômage...

Pierre FRANÇOIS

Certainement pas.

Grégoire ETRILLARD

Effectivement, le chômage n'est pas fait pour ça.

Pierre FRANÇOIS

C'est un dispositif de secours.

Grégoire ETRILLARD

Je voulais simplement que ça soit bien clair.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour cette clarification, Monsieur ETRILLARD. Monsieur FRANÇOIS, après avoir été beaucoup félicité, je vous cède la parole pour répondre à ces questions qui sont très nombreuses, en vous demandant néanmoins une certaine concision dans vos réponses car l'heure tourne malheureusement.

Pierre FRANÇOIS

Je voudrais m'exprimer tout de suite à propos de ce que vient de dire Grégoire ETRILLARD. Le chômage n'a pas vocation à financer la quatrième année. Il s'agit simplement de donner quelque chose dans les situations où il n'y a plus rien, et il me semble que c'est le sens du chômage. La quatrième année a vocation à être financée par toute une autre série de dispositifs qui sont notamment extérieurs à notre institution, mais qui permettent à nos étudiants de construire leur entrée future sur le marché de l'emploi.

En ce qui concerne l'emploi des doctorants, c'est un point sur lequel il faut que nous progressions. À la fois en termes d'informations, mais aussi en termes de dispositifs d'accompagnement. Nous ne progresserons pas seuls dans la configuration qui est la nôtre aujourd'hui. Plus je travaille sur ce sujet, plus je suis persuadé que nous avons besoin d'aide. Nous n'avons pas de référents carrières, or, c'est absolument crucial. Nous allons mettre en place un dispositif de suivi de l'insertion professionnelle de nos doctorants qui, aujourd'hui, est complètement défectueux. On aura je l'espère, d'ici un an, une image un peu plus précise, mais il faut véritablement que nous progressions.

Les rapports entre les labos et l'École doctorale sont quotidiens et appelés à s'intensifier. Notamment sur toute une série de dossiers extrêmement concrets, sur le suivi des doctorants et la mise en place des comités de suivi ainsi que sur la politique de mobilité à la fois en termes d'opportunités, de financements... Dans mon esprit, l'École doctorale ne peut pas travailler si elle n'est pas en permanence dans un dialogue très concret et opérationnel avec les laboratoires, parce que c'est là que les doctorants travaillent au quotidien.

En ce qui concerne l'enseignement en anglais, les personnes viennent chez nous pour avoir accès aux sciences sociales en version originale : en Anglais quand elles sont écrites en Anglais, et en Français le cas échéant. Mais si nous mettons des barrières à l'entrée trop importantes, alors personne ne viendra. C'est déjà le cas dans un certain nombre de nos formations où nous n'avons quasiment pas de candidatures internationales. Il faut donc réussir à trouver l'équilibre. Il n'est en fait pas si difficile à trouver. C'est un équilibre qui est fondé sur le bilinguisme et l'accompagnement des étudiants qui au départ sont non francophones, mais qui le seront quand ils nous quitteront. C'est ce qui est en train d'être mis en place.

En ce qui concerne l'attribution des contrats doctoraux, je pense qu'il y a plusieurs questions qui se recourent. La première question est celle des conflits d'intérêts et du chemin qui a été parcouru, même s'il en reste à parcourir en particulier dans certaines disciplines. J'ai bon espoir et j'y suis attentif. J'ai passé un certain nombre d'heures quand j'ai pris mes fonctions à regarder les choses de très près, je sais désormais là où il faut être attentif et je vais m'employer à l'être. Je tiens à préciser que les quelques difficultés qui demeurent sont en réalité assez localisées. Je ne voudrais pas qu'on ressorte d'ici avec l'idée que l'École doctorale est l'endroit où les gens se servent librement et qu'il ne reste rien pour l'extérieur. Au sens statistique, ces cas sont exceptionnels, même s'ils restent problématiques.

Je voudrais également répondre aux questions sur notre capacité à attirer des étudiants des autres écoles et sur le fait que certaines écoles sont mieux traitées que d'autres. Il est clair que quand on vient de PSIA, c'est compliqué, et quand on vient de l'École d'urbanisme, c'est plus simple. Même si ce n'est pas forcément ma sensibilité première, nous pourrions imaginer réserver des financements aux gens qui viennent d'autres Écoles, afin de nous assurer qu'ils ne seront pas systématiquement empêchés, parce qu'ils ne viennent pas du bon endroit. Je le dis d'autant plus tranquillement que, comme je l'ai expliqué, l'effort financier à produire dans les années qui viennent est considérable. Le fait d'ouvrir notre réseau aux Écoles et de leur demander de nous aider à construire cette politique de financement permettra ainsi d'accroître les financements.

En ce qui concerne les thèses financées, je mesure les inconvénients liés au choix qui a été fait il y a une dizaine d'années. Je crois malgré tout que les avantages sont très supérieurs aux coûts. Par ailleurs, le fait d'imposer de n'avoir que des thèses financées a été très difficile parce que c'était une politique malthusienne. Je n'ai donc pas forcément envie de détricoter ce qui a été conquis de haute lutte. Par ailleurs, même si là encore ce n'est pas ma sensibilité, ce n'est pas parce que nous pouvons accueillir énormément d'étudiants qu'il faut le faire. Nous devons tenir compte de nos capacités d'insertion sur le marché du travail et de nos capacités d'encadrement, qui ne se réduisent pas uniquement à l'encadrement en termes de nombre de doctorants par directeur de thèse, mais aussi par la capacité à les accueillir physiquement et à les suivre collégialement. Je ne suis pas complètement sûr qu'il faille uniquement poser comme un axiome que *big is beautiful*.

À propos de l'accompagnement administratif, nous allons bien sûr avoir besoin d'énormément de *back up* administratif et je l'appelle de mes vœux tous les jours. Évidemment nous avons besoin d'aide. J'essaie de véritablement articuler la politique de l'École doctorale à la politique de l'institution et à ses ressources. Mais cela signifie aussi que, dans les services généraux de Sciences Po, j'ai besoin de *back up*. Et notamment à la RH sur des points concrets et précis.

Quant à la question de la durée des thèses, il y a toujours une forme de contradiction à vouloir donner des cibles générales sur des dispositifs qui sont des prototypes. Une thèse est un prototype, et dire que la thèse doit durer forcément trois ans et demi, c'est un peu compliqué. Nous devons raisonner sur des thèses d'une durée d'environ 4 ans en économie, 4 ans en droit et pour la plupart des thèses autour de 5 ans, en sociologie, en sciences politiques et en histoire. C'est un étiage qui n'est pas aberrant si nous voulons, par ailleurs, que les exigences de qualité soient au rendez-vous. Lorsque l'on regarde, dans nos disciplines, les meilleures thèses qui se soutiennent aujourd'hui dans le monde, ce ne sont pas des thèses en 4 ans, mais plutôt en 5 ou 6 ans. Je crois qu'il faut être raisonnable. La réponse doit être, de toute façon, disciplinaire. Elle n'est pas nécessairement la même, selon qu'on est en droit, en économie ou en

histoire. À mes yeux, ce qui est très important, c'est le travail de vigilance continuée, tout au long du parcours de thèse pour s'assurer que les gens ne vont pas se retrouver à trop dériver. Nous avons déjà mis sur pied en grande partie ces dispositifs et nous devons les rendre beaucoup plus routiniers et efficaces. Nous avons en effet encore quelques cas problématiques.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Monsieur FRANÇOIS, pour tous ces éléments. Nous avons consacré un certain temps à ce point d'information sur l'École doctorale, et ce temps était à la hauteur de son importance. Nous restons évidemment en lien avec vous si des informations complémentaires sont nécessaires. Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

III. POINT D'INFORMATION SUR LES DISPOSITIFS ET CHARTES RELATIFS A LA DEONTOLOGIE

Nicolas METZGER

Ce point d'information relatif aux dispositifs et chartes relatifs à la déontologie va nous être présenté rapidement par notre Secrétaire générale, Madame AVENEL.

a) Exposé

Charline AVENEL

Merci, Monsieur le Président. Le grand III de l'article 28 des statuts de la FNSP prévoit la création d'une commission de déontologie qui est commune à l'IEP. On trouve dans le décret relatif à l'IEP la même disposition, de telle manière que nous devons constituer une commission de déontologie commune aux deux instances. Cette commission compte trois membres ; elle est compétente pour statuer sur les difficultés individuelles d'ordre déontologique que peut rencontrer toute personne exerçant des fonctions à Sciences Po. Il s'agit bien de l'ensemble des personnes exerçant des fonctions : enseignants, chercheurs, personnels administratifs, élus. Dès lors que la question est individuelle - j'insiste sur ce point parce que c'est ce qui distingue cette commission de notre commission dont je vais vous parler dans un instant - cette commission est compétente. Elle a été dument formée et elle est aujourd'hui complète. Vous vous en souvenez peut-être, vous aviez désigné Grégoire ETRILLARD au 2 mai 2016. Le Conseil d'administration de la FNSP a nommé Laurence BERTRAND DORLEAC le 10 mai 2016 et l'administrateur de la FNSP ; le Directeur de l'IEP devait nommer une tierce personnalité ce qui a été fait en la personne de Yann AGUILA, professeur de droit public et avocat ancien conseiller d'État. Ainsi, la commission de déontologie peut donc valablement et utilement se réunir et statuer sur les questions de déontologie qui lui seraient soumises. Je le redis : il s'agit de questions de déontologie d'ordre individuel. Il s'agit, par exemple, de sujets qui peuvent toucher des questions d'impartialité, d'intégrité, de dignité des fonctions, de secrets et discrétions. Mais aussi de tout ce qui concerne l'utilisation de moyens : un laboratoire pharmaceutique peut-il, par exemple, payer des voyages aux chercheurs ? Voilà le type de questions qui seront soumises à cette instance.

Je souhaite mentionner deux autres entités qui abordent de près ou de loin ces questions de déontologie pour qu'ainsi tout soit parfaitement clair. Nous avons, lorsque nous avons refait les statuts, prévu qu'au sein du Conseil scientifique une commission de déontologie sur la recherche soit instituée. Cette commission est compétente pour les questions de déontologie que peut poser tel ou tel aspect d'un projet de recherche ou de la politique de recherche de l'établissement, mais pas sur les questions individuelles. Cette commission a été présentée lors d'un dernier Conseil scientifique. Elle est très utile et c'est une garantie dont on a besoin pour aller chercher des financements. Elle peut, par exemple, s'intéresser à des questions de méthodologie de recherche, en s'assurant que les conditions méthodologiques ont été bien respectées. Certains sujets pourront parfois dépendre soit de l'une soit de l'autre, soit peut-être concerner les deux instances. Dans ce cas, le Directeur et l'Administrateur orienteront les dossiers vers l'instance la plus pertinente. Par ailleurs, une bonne coordination des deux instances sera assurée puisqu'un des membres de la commission de déontologie commune à la FNSP et à l'IEP participera à la commission de la recherche.

Enfin, je mentionne la troisième entité qui a été créée par le Conseil d'administration. Elle concerne les financements privés. Un comité a été créé par le Conseil d'administration sur ces questions d'acceptation des dons.

Vous avez là l'ensemble du paysage qu'il incombe de faire dialoguer quand c'est nécessaire, tout en cernant ce qui relève de l'un et de l'autre.

Nous allons donc pouvoir tenir la première réunion de la commission de déontologie dédiée aux questions individuelles commune à l'IEP et à la FNSP. Au cours de cette réunion, nous rebalaierons ce paysage complexe. Nous désignerons le Président de la commission et le membre de la commission qui participera à la commission de la recherche. Nous adopterons un règlement intérieur qui permettra de régler les questions de modalités de saisine. Puis, nous commencerons un travail autour d'une charte de déontologie. Ces éléments ont vocation à être présentés ultérieurement aux différents conseils.

Nicolas METZGER

Merci beaucoup, Madame la Secrétaire générale, pour cette présentation.

b) Questions et observations

Richard BALME

Je pense que c'est une très bonne chose, merci beaucoup. J'apprends également un certain nombre de choses, notamment sur la partie scientifique. Je suis assez régulièrement sollicité par mes étudiants en recherche, en master, qui me demandent si nous disposons d'une charte déontologique de la recherche. Je ne crois pas que nous en ayons une. Mais je crois qu'il serait bon d'en avoir une, qui préciserait quels sont leurs droits et devoirs, les attendus, le droit à l'image, la propriété intellectuelle...

Charline AVENEL

C'est à l'ordre du jour du travail de chacune des commissions. Il y a même un texte qui commence à prendre forme.

Frédéric MION

Le document en question sera adopté en Conseil scientifique. C'est donc bien un travail en cours, qui a déjà fait l'objet de premières ébauches.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour.

IV. PRESENTATION DE L'ENQUETE JEUNES DIPLOMES (PROMOTION 2016)

a) Exposé

Nicolas METZGER

La présentation annuelle de l'enquête jeunes diplômés concerne la promotion 2016. Elle sera effectuée par Madame LESEGRETAIN. Comme cet exercice est assez routinier et que le temps est compté, je vous demanderais, Madame LESEGRETAIN, de vous concentrer sur les principales différences par rapport à l'année passée et sur les points d'amélioration et d'attention.

Anne LESEGRETAIN

Merci beaucoup de m'accueillir. À mes yeux, il ne s'agit pas d'un exercice routinier, puisque c'est la première fois que je viens vous présenter cette enquête jeunes diplômés et j'en suis ravie. Si je devais résumer cette enquête en deux mots aujourd'hui ce serait : qualité et relative stabilité. Pour ceux qui ont eu l'honneur et l'avantage d'étudier les enquêtes passées et celle de la promotion 2016, vous pouvez observer que la plupart des chiffres sont relativement stables. En préalable, je tiens à préciser que cette enquête a interrogé 2095 étudiants de la promotion 2016. Elle a été réalisée, cette année, 18 mois après la remise du diplôme aux étudiants. C'est ce qui explique les quelques différences de résultats avec

l'enquête précédente, tant sur le délai d'accès à l'emploi que sur la qualité des emplois. Notons une très légère différence en faveur de la promotion 2016 qui s'explique par ces 18 mois de délai contre les 12 mois de l'enquête passée. Ces mois supplémentaires ont permis à nos étudiants de convertir un certain nombre d'expériences commencées en CDD en CDI. Nous nous en réjouissons. Ainsi, une fois entrés sur le marché du travail, nos jeunes diplômés arrivent à concrétiser cette première expérience et à transformer l'essai pour aboutir à un CDI. Ils arrivent, également, très rapidement après l'obtention d'un diplôme, à trouver un emploi.

Je vais passer en revue, dans un temps assez court, les principaux résultats puis je laisserai la place aux questions.

81 % des répondants ont décidé d'entrer dans la vie professionnelle. Un certain nombre d'autres étudiants font le choix, et c'est le cas de notamment des étudiants de l'École de droit, de poursuivre leurs études. Parmi les étudiants qui ont décidé d'entrer dans la vie professionnelle, 90,7 % d'entre eux sont en activité professionnelle. C'est une très bonne nouvelle. Nos étudiants s'insèrent, très rapidement, sur le marché du travail lorsqu'ils ont décidé de le faire. 39 % d'entre eux ont trouvé un emploi avant même la remise de leur diplôme. Je crois que nous pouvons nous réjouir de ces bons résultats. Un autre élément qui ne se dément pas, c'est la diversité et la variété des débouchés pour nos étudiants qui intègrent toujours des secteurs d'activité extrêmement divers. 21,3 % d'entre eux intègrent le secteur Audit et Conseil, un chiffre très stable par rapport aux années passées. Je me suis permis de laisser un schéma, que je trouve particulièrement intéressant, qui met en lumière à la fois la diversité des débouchés, mais également la diversité des secteurs d'activité pour l'ensemble de nos étudiants. C'est un très bon signal et une très bonne nouvelle pour l'ensemble de nos étudiants.

L'enquête nous a permis de faire quelques focus sur des thématiques. Notamment sur la thématique de l'égalité hommes/femmes, sur celle des doubles diplômés et sur celle de l'apprentissage. Si, sur l'apprentissage, l'enquête révèle que les étudiants s'insèrent très rapidement lorsqu'ils ont intégré une formation en apprentissage, en revanche, je suis au regret de vous l'annoncer ou de le redire ici, aujourd'hui, des inégalités importantes demeurent, notamment en matière de rémunération des étudiantes. Nous avons tous, malgré l'ensemble des efforts réalisés par la création de la Chaire, les ateliers de Sciences Po Carrières et l'ensemble du travail fourni par les équipes pédagogiques, encore beaucoup à faire. Car les différences sont notables : 9 % d'écart de rémunération entre une étudiante et un étudiant, si on considère le même secteur et toute autre variable mise à part. Nous devons donc tous réfléchir aux moyens d'œuvrer pour contrer ces chiffres. Nous ne sommes pas une exception à Sciences Po, néanmoins nous avons l'ambition de progresser. Je reste à votre écoute si vous avez des suggestions pour favoriser la diminution de cet écart entre hommes et femmes.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Madame LESEGRETAIN. J'ai néanmoins du mal à retrouver le chiffre de 9 % car lorsque je regarde les tableaux de rémunérations, j'observe des écarts encore plus importants.

Anne LESEGRETAIN

Les 9 % sont le fruit de régressions qui permettent d'isoler l'ensemble des données. Vous avez en annexe l'ensemble des éléments méthodologiques qui permettent d'enlever l'ensemble des variables. Sinon, effectivement, les chiffres sont encore plus importants.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour cette précision statistique et j'ouvre le débat.

b) Questions et observations

Adèle LEPOUTRE

Nous saluons le fait qu'il y ait effectivement ce focus sur les inégalités liées au genre et au handicap également. Nous voulions simplement souligner que, selon nous, d'autres variables notamment celle du milieu social sont laissées de côté. Il nous semblerait intéressant que cela soit pris en compte lors de la prochaine enquête. Nous aimerions, par exemple, avoir des statistiques sur l'emploi en fonction des procédures d'entrée à Sciences Po. Un focus sur les procédures CÉP, pour savoir quelles sont leurs statistiques d'emplois à la sortie de Sciences Po. Ainsi que des statistiques sur l'emploi des étudiants

boursiers ou ceux qui ont dû travailler pendant leurs études. De manière générale, il faudrait essayer d'étudier leur employabilité, leur rémunération et la façon dont ils trouvent un emploi à la sortie de Sciences Po. Nous aimerions avoir ces données à la lumière du milieu social.

Jeanne LAZARUS

J'ai une question très précise sur l'écart entre les avocats hommes et les avocats femmes qui est vraiment très impressionnant. Y a-t-il une explication particulière et une discussion avec l'École de droit à ce sujet ?

Vincent MARTIGNY

Je voudrais d'abord dire que cette étude est absolument passionnante et j'ai pris beaucoup de plaisir à la lire parce que nous apprenons de choses. Est-il possible, à l'avenir, d'intégrer les statistiques des doctorants et des jeunes docteurs ? Nous n'avons pas de statistiques sur les docteurs. Ce serait, en lien avec le point précédent, une très bonne chose que nous puissions avoir des statistiques. En effet, pour commencer à régler un problème, il faut déjà avoir une idée de l'étendue de ce problème. Dans le cas de la situation professionnelle des jeunes docteurs, nous ferions baisser un certain nombre de statistiques à tous les niveaux. Encore une fois, il est important de savoir, ne serait-ce que pour se demander ensemble ce que nous pouvons faire pour répondre à ce problème.

Nicolas METZGER

Monsieur MARTIGNY, si je ne m'abuse, Pierre FRANÇOIS a déjà souligné la pertinence de cette remarque et a d'ailleurs confirmé qu'il allait tenter de renforcer son appareil statistique pour faire remonter ces informations prochainement.

Amine HAFIDI

Effectivement nous voulions vous remercier pour la qualité du document qui nous a été envoyé et pour les nombreuses informations qu'il pouvait contenir. J'ai deux questions. Notamment par rapport au premier emploi qui a été trouvé par les étudiants à la sortie de Sciences Po. Quelle est la part accordée au réseau et quelle est la part de Sciences Po dans le fait de réussir à trouver un emploi ? Quand on voit que le service carrières représente 5 % ou encore que le forum des entreprises de Sciences Po ne représente que 1,2 %, nous sommes surpris de constater que ces taux restent inférieurs au réseau personnel qui a été développé à l'extérieur ou au rôle de certaines structures parallèles qui n'ont pas, de prime abord, vocation à faire ce travail-là.

Par ailleurs, à quoi correspond le 15,9 %, dont on nous dit qu'il représente les répondants encore en train de poursuivre des études ? S'agit-il des personnes encore en pré ENA ? Ou celles qui sont encore à Sciences Po, dans des services type pré PENA ? ou bien s'agit-il de personnes encore à l'École doctorale ?

Grégoire ETRILLARD

Je souhaiterais revenir sur les chiffres qui concernent la rémunération de nos diplômés en droit. Je suppose en voyant le chiffre « 108 000 » que le montant est un montant de rétrocession d'honoraires et pas un montant de rémunération brute. Ce n'est pas tout à fait la même chose dans les professions libérales. La personne embauchée sous forme de contrat libéral doit payer elle-même ses charges. Ce sont donc des choses qui ne sont pas vraiment comparables. Il peut y avoir, dans ces données, des jeunes diplômés qui ont déclaré un salaire parce qu'ils étaient avocats salariés et d'autres qui vous ont déclaré des rétrocessions d'honoraires qui sont de l'ordre du double d'un montant normal. Par ailleurs, il me semble que la raison profonde de ces chiffres réside dans la différence de spécialités. Pour vous donner une idée, dans les très grands cabinets d'avocats d'affaires, vous pouvez avoir des recrutements de l'ordre de 90 000 euros hors taxe de rétrocessions d'honoraires alors que ce qui est recommandé par l'Union des Jeunes Avocats est de l'ordre de 40 000 euros. En matière pénale, on ne va jamais au-delà. Autrement dit, cela dépend aussi des spécialités et, c'est vrai, il existe une différence dans les spécialités choisies par les hommes et celles choisies par les femmes. Ainsi, il me semble que la réponse simple, qui consiste à dire que les avocats sont machistes, n'est pas la bonne.

Nicolas METZGER

Merci pour ces éclairages, Monsieur ETRILLARD. Je voudrais signaler qu'on observe un effet inverse au niveau de l'École doctorale où la rémunération des femmes semble très nettement supérieure à celle des hommes, puisqu'elle est en moyenne de 47 000 euros contre 33 000 euros. La statistique n'est probablement pas très bonne puisqu'elle ne porte que sur une quarantaine d'étudiants, mais le phénomène reste néanmoins surprenant.

Simon CORDONNIER

Merci. Je m'interroge sur la classe d'âge, ainsi que sur les diplômés de niveau master. Il me semble que l'on arrive finalement, sauf erreur de ma part, à un taux de chômage sensiblement similaire à celui de la population globale française.

Marion STERN

Je voulais également vous remercier pour le dossier très complet qui donne des informations importantes. Nous regrettons également qu'il n'y ait pas de données sur l'origine sociale et les conventions CEP. Nous remarquons qu'il y a toujours des inégalités entre les hommes et les femmes. Nous connaissons les efforts qui sont faits par Sciences Po pour pallier ces déficits, mais nous aimerions, pour les ateliers carrières, qu'ils aient plus de visibilité. Il y a, en effet, un manque de connaissance de la part des étudiants et des étudiantes qui souhaiteraient également plus de places dans ces ateliers, qui sont assez limitées. C'est un effort louable, il faut donc continuer de les encourager.

Cornelia WOLL

Je voudrais juste vous alerter sur la lecture des tableaux. Il y a effectivement un certain nombre de choses qui ne sont pas comparables en particulier sur de toutes petites cohortes. Nous sommes, à l'invitation de Madame Jeanne LAZARUS, plongés dans l'analyse de ce qui se passe du côté des avocats. Il n'y a pas un grand effet genre, mais plutôt un très grand effet pays. En réalité, les salaires que vous voyez ici, ce sont 3 ou 4 personnes qui travaillent dans des cabinets d'avocats aux États-Unis. Ils commencent tous à 150 000 euros, salaire entrant, hommes comme femmes. Et nous n'avons pas du tout une expatriation par genre. Sur une dizaine de chiffres, il suffit qu'il y ait 3 hommes qui aillent aux États-Unis pour 1 femme et cela produit un effet assez important. Nous avons également une expatriation en Chine où le salaire est de 17 000 euros par an. C'est peut-être un salaire qui est convenable dans un contexte chinois, mais cela a des effets importants sur les statistiques alors que c'est une simple mobilité. Ainsi, les toutes petites différences de mobilité dans tel ou tel pays ont un impact fort sur les statistiques. Je précise que, dans le cabinet américain, les hommes et les femmes ont presque le même salaire entrant.

En ce qui concerne les docteurs, effectivement nous n'avons pas de données. L'École doctorale a fait un très grand travail pour en avoir sur l'insertion professionnelle pour les évaluations HCERES. C'est un travail prioritaire pour l'École doctorale et pour lequel des prises de contact ont eu lieu. Nous sommes tous convaincus qu'il faut travailler à la fois sur l'accompagnement et sur l'appareil statistique et ce sera fait sous peu, compte tenu de l'importance que nous accordons à cela.

Anne LESEGRETAIN

En ce qui concerne le réseau pour trouver un emploi, c'est effectivement l'un des grands sujets d'intérêt. Au-delà des chiffres eux-mêmes, il faut tout de même se rendre compte que lorsqu'on parle de 30 % de jeunes diplômés qui ont trouvé, grâce aux stages, c'est aussi le résultat du travail des responsables pédagogiques et de Sciences Po carrières. Le travail des Ecoles et des services centraux se reflètent au travers d'autres chiffres que simplement ceux du seul forum. C'est grâce au forum que l'on trouve son stage et c'est grâce à son stage que l'on trouve son premier emploi. C'est l'ensemble des éléments qu'il faut mettre en perspective. Même chose pour le réseau : l'ensemble des ateliers qui visent à apprendre aux étudiants à faire du *Networking* et à travailler leur réseau personnel a une incidence sur la recherche d'emploi et permet à ces étudiants de répondre à la question « j'ai trouvé mon premier emploi grâce à mon réseau ». Je pense que ce sont les actions de tous qui permettent ensuite aux jeunes diplômés de trouver un premier emploi le plus rapidement possible. Néanmoins, cela ne nous empêche pas de continuer à faire une publicité toujours plus importante des actions encore trop méconnues des étudiants. Lorsque nous mobilisons des intervenants ou des coachs pour former ou faire évoluer les étudiants, nous sommes heureux qu'ils soient le plus nombreux possible.

Quant au rapprochement avec les données, l'enquête CGE est sur le point d'être diffusée. Il sera temps, à ce moment-là, de faire ce rapprochement et de permettre ainsi une évaluation de nos résultats par rapport à l'ensemble du réseau de la Conférence des grandes Écoles.

Pour ce qui est des 15 % en poursuite d'études, il s'agit d'un ensemble de données comprenant à la fois les étudiants en prep PENA, les étudiants qui ont tout simplement décidé d'engager une seconde formation dans un autre établissement en master ou autre... Nous n'avons pas présenté ici tous les détails. C'est à la fois la richesse et la faiblesse d'une enquête présentée si rapidement. Nous avons beaucoup de données et nous devons faire des choix d'informations mises en lumière. Mais le 15 % regroupe toutes les situations de poursuite d'études quelles qu'elles soient.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour vos interventions et pour la présentation de cette enquête qui est toujours très riche d'enseignements. Je clos ce point de l'ordre du jour.

V. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 24 AVRIL ET DU 22 MAI 2018

Nicolas METZGER

Nous passons à l'adoption des procès-verbaux provisoires des deux séances précédentes, celles du 24 avril et du 22 mai 2018, que nous avons récupérés in extremis et qui vous ont été diffusés hier. Madame GASMI, je vous laisse annoncer les procurations.

Ismahane GASMI

Madame Maguelone VIVES et Monsieur Arthur MOINET donnent procuration à Madame Marion STERN. Madame Manuelle FRANCK à Monsieur François HOULLIER et Madame Marie-Christine LEMARDELEY à Monsieur Nicolas METZGER.

Nicolas METZGER

Merci beaucoup Madame GASMI. Je vais mettre aux voix ces procès-verbaux.

Mathieu FERRY

Sur le procès-verbal du 22 mai je voulais juste signaler que le nom de ma titulaire Gaëlle LARRIEU, est mal écrit dans l'ensemble du document. LARRIEU s'écrit avec deux "r" et sans "x".

Nicolas METZGER

C'est noté, Monsieur FERRY, et ce sera corrigé. Je mets aux voix ces deux procès-verbaux en même temps si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Nombre de votants : 23.

Résultat du vote : 23 pour.

Le Conseil de l'Institut adopte à l'unanimité les procès-verbaux du 24 avril et du 22 mai 2018.

Nicolas METZGER

Je vous informe qu'il manque encore le procès-verbal du 13 février dernier, pour des raisons qui m'échappent. Nous l'aurons, je l'espère, à la rentrée et nous pourrons enfin être parfaitement à jour.

VI. ÉCHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Nicolas METZGER

J'ouvre à présent la phase des questions diverses. Je vous communique d'abord un certain nombre d'éléments. Vous avez reçu par email une note qui dresse le bilan du Grand Oral. Si vous aviez suivi cette réforme l'an dernier, il était convenu que nous disposerions d'un bilan, c'est chose faite. Si cette note vous fait réagir ou suscite des questions, le moment est venu de les poser. Je n'en vois pas.

Vous trouverez également sur table deux documents. La présentation annuelle du rapport sur la recherche à Sciences Po, dont cette édition 2017 constitue la troisième édition. C'est un rapport instructif et toujours très riche, dont le contenu s'enrichit d'ailleurs d'année en année. Vous trouverez également un exemplaire du Grand syllabus qui est, lui aussi, édité annuellement. Je remercie au passage Madame GASMI pour son importante contribution à la conception de cet ouvrage.

Enfin, vous avez reçu par email la composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants, renouvelée à la suite des élections dans les collèges étudiants et doctorants au mois d'avril dernier.

Je vous informe par ailleurs que nous ne siégerons pas le 2 juillet prochain, faute d'ordre du jour. Cette séance sert normalement de rattrapage au cas où nous aurions excessivement débordé au cours des séances précédentes sans parvenir à traiter tous les points prévus. Cette année, nous avons été plutôt vertueux et nous n'avons donc pas besoin de cette séance exceptionnelle.

Je souhaite enfin attirer l'attention de l'administration sur un point qui concerne le site Internet de Sciences Po. En effet, vous n'êtes pas sans ignorer que, depuis le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données est entré en vigueur. Il m'est arrivé, depuis cette échéance, de naviguer sur le site Internet de Sciences Po et j'ai l'impression qu'il manque un certain nombre d'informations légalement obligatoires, en particulier la nomination d'un délégué à la protection des données, la documentation des processus de collecte des données et les mesures de sécurité qui sont mises en œuvre. Il est important que nous soyons très vertueux car nous traitons un grand nombre de données personnelles et nous devons impérativement apporter toutes les garanties nécessaires à nos utilisateurs. Ce travail de documentation est d'autant plus important que, par le passé, il est arrivé que des hackers fassent savoir dans les médias qu'ils ont réussi à récupérer des données personnelles dans les systèmes de Sciences Po. C'est notamment le cas d'un certain Rabbin des Bois, qui s'en vanté d'avoir collecté 200 000 adresses emails à Sciences Po et a fait l'objet de poursuites. Nous devons faire savoir que Sciences Po met tout en œuvre pour assurer la protection des données personnelles. Je compte donc sur votre vigilance pour que nous soyons en conformité avec le RGPD dans les plus brefs délais.

J'en ai terminé avec cette salve d'informations, je ne vois pas d'autre question dans la salle. Il me reste à vous remercier pour votre participation à cette séance et pour nos débats constructifs tout au long de cette année universitaire. Je vous retrouverai avec beaucoup de plaisir à l'occasion de notre prochain conseil au mois de septembre et, d'ici là, je vous souhaite à toutes et tous un très bel été.

Nicolas METZGER lève la séance à 10 h 42.